

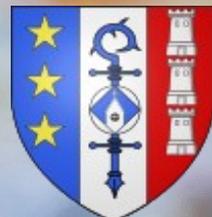
# LAMONZIE-SAINTE-MARTIN Le Mag

Le Magazine de votre commune

Le magazine de votre commune

Décembre 2021

[www.lamonzie-saint-martin.fr](http://www.lamonzie-saint-martin.fr)





# L S M

---

**Dans ce numéro :****Vie municipale**

Editorial	3
Hommage / Des équipes renouvelées	4
Travaux / Ramassage déchets verts	5
<b>Vivre en harmonie à Lamonzie Saint Martin</b>	
DOSSIER Budget participatif	6 -7
Infos pratiques	8
Ramassage des déchets ménagers	9
Ça s'est passé en 2021	10
Retour en images	11
Manifestations à venir	12

---

**Mairie LAMONZIE St MARTIN**

14, Avenue de Bergerac  
24680 Lamonzie St Martin  
Tél : 05-53-24-07-15  
Fax : 05-53-73-01-48

Directeur de la publication :  
Thierry Auroy-Peytou, Maire  
Rédactrice en chef : Natacha Murat-Gévrin  
Rédaction : commission communication  
Imprimé à 1300 exemplaires

---

**Réseaux sociaux :**

Retrouvez la commune sur l'application Panneau Pocket. Gratuite, vous la téléchargez sur votre Smartphone depuis l'App Store ou sur Google Play pour recevoir les informations de la commune.

Nouveauté 2022, votre commune est désormais sur Facebook : commune de Lamonzie Saint Martin

facebook



**Panneau  
Pocket**



Mes chers administrés, nous voilà dans cette nouvelle année 2022 avec bien sûr mes souhaits les plus sincères pour que cette année soit simplement meilleure.

Je pense tout d'abord à celles et ceux qui en 2021 ont perdu un être cher, je pense également à celles et ceux qui souffrent de l'indifférence et de l'isolement. Par ces mots, je tiens à leur apporter au nom de la Municipalité, un peu de chaleur humaine, qui apaisera et réchauffera je l'espère, un peu leur cœur.

Ne nous laissons pas envahir par l'enlèvement mais c'est en allant de l'avant que les plus beaux projets se réalisent et que l'espoir nous mène vers des jours meilleurs.

Vous trouverez dans ce journal, dont je remercie toute l'équipe de rédaction pour la réalisation, des hommages à nos deux élus disparus en 2021, une équipe renouvelée au sein de la Mairie, la collecte des déchets verts et surtout pour la première fois le premier budget participatif de la Municipalité sur le thème de l'environnement, que vous allez découvrir et pour lequel je vous appelle à participer massivement.

Vous découvrirez également vos agents recenseurs qui se présenteront à vous du 20 janvier au 21 février 2022.

Un nouveau commerce de Boucherie-Charcuterie-Traiteur vient de s'installer à Lamonzie, tenu par le jeune Rudy Delanes, à qui j'adresse tous mes encouragements.

Vous pourrez lire la décision prise par le Conseil Communautaire, le 16 décembre 2021 pour la collecte des déchets ménagers où Lamonzie a choisi la formule du porte à porte qui vous sera pleinement expliquée dans une prochaine édition.

Enfin, je terminerai sur la dynamique de notre école et sur le Zoom des activités scolaires, associatives et culturelles en images sur 2021.

Que 2022, apporte à toutes et à tous, solidarité, humanité, à nos anciens comme à nos jeunes avec la même passion qui nous anime pour notre chère Lamonzie-Saint-Martin.

Je rappelle que les vœux de la Municipalité, pour des raisons liées au COVID-19 sont annulés.

Votre Maire passionné,

Thierry AUROY-PEYTOU

C'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que nous débutons cette année, en apprenant le départ de notre Amie et ancienne Adjointe au Maire, Kathia Valette.

La municipalité adresse un dernier au revoir à notre regrettée Kathia, lui apporte un témoignage d'affection, d'admiration et de reconnaissance à la femme et l'Elue que nous avons tant appréciée et qui laissera son empreinte dans notre commune qu'elle affectionnait tant et plus particulièrement le Monteil.

Ce dimanche 2 janvier au matin, Kathia, à l'aube de ses 45 ans s'est éteinte paisiblement je l'espère, entourée de sa famille et de ses proches. Sa maladie contre laquelle elle a lutté de nombreuses années l'a malheureusement emportée. Nous entourons toute la famille de notre chaleureuse affection que ces mots leur amènent apaisement et confiance dans ces moments difficiles.

Dans le prochain bulletin municipal je consacrerai un hommage à sa fonction d'élue.

Un cahier de condoléances est à votre disposition à la mairie ainsi qu'une collecte.



## Hommages

**Monsieur Gabriel REYSSET**, né le 3 avril 1933 à Monbazillac. Retraité, ancien cadre agricole du Domaine de Castang à Gardonne. Elu la première fois le 15 mars 1983, Conseiller Municipal aux côtés de Jean Charles LARROQUE, Maire. Réélu le 19 mars 1989, Conseiller Municipal aux côtés du nouveau Maire, Bernard FAUVAUD. Lors de cette deuxième mandature, et après remaniement au sein de l'équipe municipale il est élu 4<sup>ème</sup> adjoint le 28 février 1992.

Réélu le 18 juin 1995 toujours aux côtés de Bernard FAUVAUD, Maire et lors de l'installation du Conseil du 23 juin 1995, il est élu 3<sup>ème</sup> adjoint. Il cesse ses fonctions d'élu le 11 mars 2001. Il nous quitte le 31 mai 2021.

Je garderai l'image d'un homme discret, loyal mais affable. Je prenais toujours plaisir à le rencontrer tous les ans pour le cadeau de fin d'année avec son épouse à qui j'adresse mes sincères amitiés. Nous échangeons souvent et à chaque fois nos bons souvenirs de Bandol dans le Var, où il aimait tant aller en vacances.



**Monsieur Michel GOUY**, né le 13 février 1930 à Pomport. Retraité viticulteur, élu pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1965, Conseiller Municipal aux côtés de Marcel RABOUIT, Maire. Réélu le 14 juin 1967, lors d'une élection partielle, suite à la démission du Maire, aux côtés du nouveau Maire Jean-Charles LARROQUE. Réélu en 1971, et installé comme 2<sup>ème</sup> adjoint toujours aux côtés de Monsieur Jean-Charles LARROQUE, réélu en 1977 et reconduit dans ses fonctions de 2<sup>ème</sup> adjoint, puis réélu en 1983. Elu 1<sup>er</sup> adjoint, suite à la démission de Monsieur Jean-Charles LARROQUE en novembre 1987, il est élu par le Conseil Municipal, à l'unanimité le 9 décembre 1987 au poste de Maire et ce, jusqu'au 25 mars 1989, où il met un terme à ses fonctions d'élu. Durant 1 an et demi à la tête de la Commune il aura contribué à faire de Lamonzie la Commune qu'elle est aujourd'hui.

En tant que Maire, il aura contribué avec son équipe de l'époque et avec mes prédécesseurs à amorcer les bases de notre commune d'aujourd'hui.

Il a servi sa Commune avec loyauté et honnêteté. Un homme toujours affable, de grande générosité à l'égard de ses administrés. Ce fût pour moi un grand honneur de lui décerner le 14 juillet 2019 la médaille d'or régionale départementale et communale, pour toutes ces qualités.



## Des équipes renouvelées

Valérie VERGNOLLE, 48 ans, mariée, 2 enfants.

Après des études supérieures en communication institutionnelle et politique et une première expérience au sein d'un syndicat, j'ai intégré la mairie de Bergerac. Durant 15 ans au sein de cette excellente école en matière de procédures administratives et de gestion des collectivités j'ai pu découvrir et approfondir les différentes facettes qui constituent la vie d'une cité.

Aujourd'hui, je remplace Cyril Laparre au sein de la mairie de Lamonzie-Saint-Martin, la barre est haute mais je mets tout en œuvre au quotidien pour assurer mes missions d'accompagnement, de gestion, de projets pour répondre au mieux aux attentes des lamonziens et dynamiser la commune.



J'ai la chance de travailler main dans la main avec une équipe municipale ultra dynamique qui fait part d'une grande écoute et surtout de beaucoup de passion !



Je profite de cette « tribune » pour remercier mes collègues qui ont accueilli une nouvelle responsable avec beaucoup de curiosité certainement beaucoup d'attentes mais surtout avec bienveillance. Nous formons une équipe soudée, travailleuse, consciencieuse et je souhaite que cette ambiance de travail perdure.



Le ramassage des déchets végétaux a débuté au mois de novembre suite à des inscriptions en mairie.

#### Rappel des règles :

Le ramassage se fait en limite de propriété sur le domaine public (bord de route) accessible au camion grue. S'il n'y a pas de possibilité le ramasseur peut entrer sur la propriété si praticable sous la condition expresse de la présence du propriétaire.

En ce qui concerne le ramassage des feuilles ou de la tonte, des big-bags en nombre limité sont disponibles à la mairie lors de l'inscription.

Pour d'éventuels gros troncs, prévenir la mairie.

**Le montant de la prestation à payer par l'administré sera de 7,50 € le m<sup>3</sup>.**

L'inscription se fait en mairie jusqu'au lundi 17h pour ramassage le mardi matin 2 fois par mois à partir du 01/01/2022.



### URBANISME

Pour toute construction quelle qu'elle soit (abri de jardin bois uniquement, garage, extension d'habitation, terrasse couverte, piscine même hors sol, clôture sur le domaine public ou privé, portail d'entrée) une demande préalable est à faire impérativement en mairie.

Nous rappelons que vous pouvez prendre rendez-vous avec le service urbanisme de la CAB (05.53.23.43.95) pour tout renseignement concernant votre projet afin qu'il soit conforme au règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

#### **Rappel important pour les terrains agricoles**

Les terrains agricoles (zone A) sont EXCLUSIVEMENT réservés à l'activité agricole. Conformément au PLUI en vigueur, aucune construction, stationnement de caravanes ou mobil home ne sera toléré, aucune autorisation de branchement d'eau et d'électricité ne sera accordé par le Maire lors d'une demande de CU, par le Notaire lors d'une vente ou de renseignements.

Si la mairie constate une infraction au règlement, Monsieur le Maire dressera un procès verbal et une mise en demeure qui seront déposés auprès du Procureur de la République.

*Pour information la commune a déposé plainte en novembre 2015, concernant une construction illicite sur un terrain agricole. La justice (Cours d'appel de Bordeaux) a donné raison à la commune de Lamonzie Saint Martin en août 2021 et a condamné le propriétaire à remettre dans l'état le terrain initial. La notification de justice a bien été exécutée en novembre 2021 et constatée par le policier municipal.*

**Rappel : Les propriétaires possédant des annexes (grange, hangar, garage) et qui désirent changer leur destination (gîte, maison d'hôtes, habitation ...) doivent en informer la mairie avant le 31 janvier. 2022.**

### TRAVAUX REALISES EN 2021

Durant cette année, plusieurs travaux ont été réalisés sur notre commune :



#### **-Ceux par notre service technique :**

\*Peinture de 4 classes du groupe scolaire

\*Réfection du préau du Monteil

\*Installation des barrières de protection du City Stade

\*Mise en place de jeux pour enfants et de tables de pique-nique près du City Stade

#### **-Ceux par des entreprises extérieures :**

\*Peinture des volets des salles des associations du Monteil

\*Réalisation d'un bardage bois du hangar « séchoir à tabac » du Monteil

\*Création du City Stade : plateforme et pose de la structure

\*Décaissement du terrain jouxtant les ateliers municipaux.

#### **-Ceux qui sont en cours**

\*Réalisation de la clôture des ateliers municipaux

\*Mise en peinture et électrification du portail des ateliers municipaux





# BUDGET PARTICIPATIF 2022



## THEME L'ENVIRONNEMENT



### Qu'est ce qu'un budget participatif ?

Un budget participatif, **c'est de l'argent alloué par la collectivité pour réaliser des projets proposés et votés par des citoyens** non élus selon un principe simple : **«Vous décidez. La collectivité réalise ».**

On dénombre moins de 200 budgets participatifs en France en 2021.

Un budget participatif est un dispositif qui permet d'associer les Citoyens à l'utilisation d'une partie du budget de la collectivité. **Il est choisi directement par les Citoyens** et il aboutit à la **réalisation d'un projet tangible** pour la commune.

**Les budgets participatifs** ont été créés pour développer la participation des administrés, créer du **lien social** et tisser un lien de confiance avec l'institution la proche d'eux.

Ils répondent plus généralement à l'aspiration d'une **démocratie locale plus participative et plus concrète.**

Le budget participatif comprendra **deux sections** dont **une « Jeunes »** (18 ans maximum).

La somme mise à disposition pour le ou les projets sera de: **10 000 Euros dont 1 000 Euros pour les projets « jeunes ».**

Le budget participatif sera soumis à certaines règles :

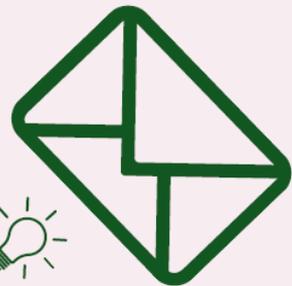
- il sera piloté par une **commission extra-communale**, composé de **12 personnes (6 Citoyens-ennes Lamonziens-iennes et 6 élus)\* à partir de 18 ans** ,
- il respectera un calendrier précis.

Les membres de cette commission respecteront une clause de confidentialité, ne pourront pas déposer de projets et seront tenus de faire part à l'ensemble des membres de la commission de la participation éventuelle d'un membre de leur famille.

La commune de Lamonzie-Saint-Martin va mettre en place son premier budget participatif à partir du 10 janvier 2022



# LES ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF



10 000 € dont 1 000 €  
pour les projets "Jeunes"

**Du 10 au 27 janvier 2022 :**

inscriptions des personnes  
désirant faire partie de la  
**commission extracommunale.**

Les inscriptions seront possibles  
en mairie ou sur le courriel dédié

« **budgetparticipatif@  
lamonzie-saint-martin.fr** ».

Les renseignements à fournir seront : les  
noms, prénoms, âges, adresses,  
téléphones, courriels.

**Une permanence sera mise en place,  
à la mairie,  
les jeudis de 15h00 à 17h00.**

**A vous de  
proposer**

**29 janvier à 11h00  
Tirage au sort des  
candidats inscrits en  
leur présence**

**Du 1er au 28 février : Dépôt des projets.**

La participation citoyenne peut se faire seul ou en  
groupe autour d'un projet commun à partir de 13  
ans pour les projets « jeunes ». Les dépositaires de  
projets devront fournir plusieurs informations: une  
description détaillée du projet et une estimation de  
son coût. Le dépôt se fait à la mairie pendant les  
heures d'ouverture ou dans la boîte aux lettres de  
la Mairie.

**Début avril :**

**Distribution du bulletin municipal spécial "Budget participatif" détaillant l'ensemble des projets retenus**

**Du 1er au 18 mars : Etude de  
recevabilité des projets**

La commission contrôlera que les  
projets soient éligibles vis-à-vis des  
critères définis et si besoin y  
apportera des modifications avec la  
participation des dépositaires.

**Du 1er au 29 avril :**

**Vote pour le ou les  
projet(s) préférés(s)**

**A vous de  
décider**

Le vote sera possible, **à la Mairie** pour l'ensemble  
des habitants de Lamonzie Saint-Martin **à partir de  
l'âge de 13 ans.**

Suivant la complexité du ou des projets, la mise en œuvre sera  
effectuée dès que possible. Le ou les porteurs du ou des  
projets élus seront associés à la commission pour suivre leur  
réalisation. L'évolution du ou des projets sera communiquée  
sur le site de la Mairie et sur Panneau Pocket.

**2 mai 2022**

Après dépouillement du vote par la  
commission, **Monsieur le Maire annoncera le  
ou les projets les plus plébiscités qui  
seront financés par le budget participatif  
communal**, en présence des membres de la  
commission, des différents dépositaires des  
projets et des administrés.

## En 2022, le recensement se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février.

C'est grâce aux données collectées que l'on peut concevoir et réaliser les petits et les grands projets qui vous concernent.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site [Le-recensement-et-moi.fr](http://Le-recensement-et-moi.fr). Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.



### Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Le recensement de la population respecte le règlement général sur la protection des données ([RGPD](#)).

### Vos agents recenseurs :

Mesdames Sylvette BOUSQUET (1)  
Ayate CHANOURI (2), Fabienne  
GAUFFRE (3) et Stéphanie MAROT  
(4).

Merci de leur réserver le meilleur accueil.



1



2



3



4

## Nouveau commerce



Depuis le mois de novembre Rudy DELANES vous accueille **du mardi au samedi de 7h30 à 13h00 et de 15h30 à 19h00.**

Après quelques années d'expérience, ce jeune entrepreneur vous propose, en plus de la boucherie et charcuterie traditionnelle, des plats cuisinés maison différents chaque jour.



## Des changements à venir :

Les deux réunions publiques organisées par la Mairie ont permis d'échanger et de recueillir l'avis des habitants sur le futur mode de collecte des déchets, le Point d'Apport Volontaire ou le Porte à Porte.

Sans appel, c'est le système du Porte à Porte qui emporte la faveur des administrés.



Le conseil municipal du 7 décembre ( entre les deux consultations ) entérinait ce choix et votait une motion afin que cet avis soit porté au conseil communautaire.

Le 16 décembre, la réunion du conseil communautaire de la CAB faisait le choix du Porte à Porte sur le territoire, à une très large majorité.

Des bacs individuels , deux par foyer ( déchets et recyclable ) seront donc installés. Ces bacs sont pucés et permettront de mettre en œuvre la redevance incitative à partir de janvier 2025. Une facture éditée par le SMD3, tiendra compte des déchets produits ( forfait fixe obligatoire + dépassement éventuel ). La facture sera à payer au service des impôts, elle remplacera la taxe sur les ordures ménagères prélevée sur les impôts fonciers.

## D'un point de vue pratique, le système se présente comme suit :

Seule la poubelle noire fait l'objet d'une facturation. Il faut donc trier au maximum afin d'éviter de trop payer. L'objectif est de réduire les déchets d'au moins 50 % d'ici 2025.

### Présentation des bacs

Les bacs doivent être positionnés avec **la poignée face à la route**.

Il est conseillé de **sortir ses bacs peu de temps avant la collecte et de les rentrer juste après la collecte**. Les bacs sont équipés de puces à numéro unique. Lors de la levée du bac d'ordures ménagères (noir) le camion de collecte lit le numéro de la puce, l'identifie et l'enregistre sur la fiche de l'utilisateur.

### • SOLUTIONS TECHNIQUES ADAPTÉES AU TERRAIN •

COLLECTE EN PAP : PORTE À PORTE



*L'exemple ci-contre est pour le tri sélectif que vous mettez dans la poubelle jaune et que vous connaissez déjà.*



## Zoom sur Les Partenaires de l'école

Pendant cette période de crise sanitaire, l'association a quand même essayé de réaliser des actions afin de pouvoir récolter des fonds pour le financement des projets de l'école.

1er mai : Vente d'omelette à l'aillet, de gâteaux et de cannelés sur la place des commerces.

12 juin : Vente de gâteaux, bonbons et cannelés place du marché de Lamonzie



31 octobre : Halloween

Plusieurs stands d'animations ont été installés dans la salle des fêtes de Lamonzie par les membres de l'association (parcours avec un balai de sorcière, jeux de quilles, de cerceaux, réalisation de la potion magique ....). Les parents ont réalisé des gâteaux qui ont été distribués gratuitement, et également des sirops à l'eau et des cafés ont été offerts par l'APE.

Les bénévoles ainsi que les enfants et certains parents étaient déguisés.

Une journée festive qui a plu à tous les enfants

27 et 28 novembre : L'APE a tenu une buvette avec boissons, crêpes, gâteaux lors des spectacles réalisés par les enfants avec la troupe de théâtre de la Gargouille.

12 décembre : Marché de Noël avec le stand des maîtresses et la vente de calendriers réalisés

par les enfants.

Le stand de l'APE proposait des panières et objets fabriqués, ainsi que la vente de bouteilles de soupe à la citrouille, gâteaux et cannelés, le tout fait maison.

Un stand d'activité a été réalisé avec la fabrication de couronnes et de père Noël à découper et à colorier

Un dizaine d'exposants étaient présents avec chacun leur spécificité (objets en bois, sacs, cadres, vêtements et accessoires, pâtisseries, viennoiseries....)

Les parents ont pu récupérer leur commande de chocolats GUINGUET, le catalogue avait été transmis par le biais des cahiers des enfants.

Il y a également eu la venue du Père Noël pour le plus grand bonheur des enfants.

La municipalité félicite l'association des partenaires de l'école et les enseignants pour leur implication et leur dévouement pour les enfants du groupe scolaire Bernard FAUVAUD.



## Théâtre de La Gargouille



La Gargouille a posé son chapiteau tout jaune à Lamonzie-Saint-Martin.

Pour rappel, le théâtre de la Gargouille est une association à caractère culturel et éducatif.



Le théâtre s'est donc installé pour 3 semaines du 11 au 28 novembre dernier dans notre Commune, juste à côté de l'école pour une nouvelle opération Sentiers de l'éphémère dans le cadre d'une action culturelle en milieu rural. C'est aussi grâce à la participation financière des partenaires de l'école que la présence de la Gargouille a pu être possible. Et nous les en remercions.

Pour les élèves de l'école de Lamonzie, cela aura été 3 semaines de classe découverte du spectacle vivant avec tous les jours des activités différentes comme des ateliers théâtre, jonglage.... Au cours de ces ateliers, un spectacle a été créé et présenté devant les familles.

**Ce fut une expérience très enrichissante pour les enseignants et les enfants. "l'enthousiasme des enfants était inouï et le retour des familles très positifs".**

Au delà du travail avec les jeunes, plusieurs spectacles tout public ont été proposés.

Toutes nos félicitations aux acteurs et bénévoles de la troupe de La Gargouille pour la qualité de leurs prestations.



**L**es enfants profitent du City Stade pendant la pause méridienne encadrés par Mickaël Moulinier notre policier municipal.



**L**e 5 décembre une cinquantaine de marcheurs se sont retrouvés encadrés par l'Etoile sportive pour le Téléthon.



**C**omme chaque année la municipalité aide les Restos du Cœur de Gardonne. Les coresponsables Bernard Chimbaud et Claudette accompagnés d'élus Catherine Laroche et Bruno Norève ont réceptionné 64 cartons de conserves de lentilles en provenance de Gamarex, ESAT des papillons blancs.



**M**algré la crise sanitaire, l'Etoile sportive a repris ses activités dès qu'elle en a eu la possibilité.

Ici le baby-gym du samedi matin.



**C**érémonie du 11 novembre



**A**près une année blanche en 2020, les aînés ont profité du spectacle au Bambino à Bergerac.



# LamonZie Bouge avec vous !

2022

## JANVIER

*Le 14, Pièce de théâtre, salle municipale, organisée par le FLR*

**ANNULÉ**

*Le 26, Quine, salle municipale, organisée par les Toujours jeunes*

**ANNULÉ**

## FEVRIER

*Les 5 et 6, Salon du Bien-être, salle municipale,*

*Le 12, Repas cochon, salle municipale, organisé par le Comité des jeunes*

**ANNULÉ**

*Le 23, Quine, salle municipale, organisée par les Toujours jeunes*

## MARS

*Du 12 au 27, Tournoi de tennis dans la salle omnisport*

*Le 19, Cérémonie commémorative, monument aux morts, organisé par la FNACA*

*Le 19, Carnaval, salle municipale, organisée par les Partenaires de l'école*

*Le 26, Pièce de théâtre, salle municipale, organisée par le FLR*

## AVRIL

*Le 2, Repas, préau du Monteil organisé par le FLR section foot*

*Le 2 ou 3, Quine, salle municipale, organisée par Les partenaires de l'école*

*Les 10 et 24, Elections présidentielles*

*Dimanche 16 janvier 2022  
VOEUX DU MAIRE À LA POPULAIRE  
11h00 - Salle municipale*

**ANNULÉ**

L'organisation de ces manifestations sera liée aux mesures sanitaires en vigueur.